

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Convocation du 22 novembre 2021.

L'an deux mil vingt et un, le 29 novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Nathalie DENIS, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOLIGNEAU, Chani PETIT et Florence RIUS.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Stanislas BOUCHET, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER et Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Isabelle MORESI (Pouvoir donné à Jean-Marie LEYGONIE)

Absent : Sylvie DESBOURDELLE, Thomas ALESSI.

2021-59/ Délibération autorisant la signature d'un bail commercial pour le futur bar-tabac-restaurant

Rapporteur : M.BATALLA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 du CGCT,
VU le projet de bail annexé à la présente délibération,

Les travaux d'aménagement du local commercial appartenant à la mairie et situé Place des Deux Chouettes arrivant à leurs termes, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les termes du bail et d'autoriser monsieur le maire à signer le bail avec la preneuse, l'EURL ELVYN.HV représentée par Alysson Virone, à la date du 1^{er} décembre 2021 pour une durée de 9 ans.

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à une abstention et 16 voix pour :

- d'approuver le projet de bail tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'autoriser monsieur le maire à signer le bail avec la société EURL ELVYN.HV et tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,



Diogène BATALLA